

**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 26 OCTOBRE 2015
A 19H30
VILLE DE DOUDEVILLE**

ORDRE DU JOUR

| | Présents | Absents excusés | Absents | Pouvoirs |
|---------------------|----------|-----------------|----------|--------------|
| M. MALANDRIN | X | | | |
| M. GEMEY | X | | | |
| Mme CUADRADO | X | | | |
| M. LAURENT | X | | | |
| Mme GUENOUX | X | | | |
| M. DEFRANCE | | | X | |
| Mme TERRY | X | | | |
| M. METAIS | | X | | Mme CUADRADO |
| M. FORTIN | X | | | |
| Mme PAIGNE | | X | | M. MERIT |
| M. MERIT | X | | | |
| M. DUTHOIT | | X | | M. GEMEY |
| Mme HENRY | | X | | Mme LEMOINE |
| M. LEMOINE | | X | | M. LAURENT |
| Mme LEMOINE | X | | | |
| Mme CHANEL | | X | | Mme GUENOUX |
| Mme DUMAS | | | X | |
| Mme PETIT | X | | | |
| M. DURÉCU | X | | | |
| M. PERCHE | X | | | |
| Mme FICET | X | | | |
| M. ORANGE | X | | | |
| Mme LECLERC | X | | | |

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Madame Pauline PETIT

1) AMENAGEMENTS DE SECURITE :

Afin d'assurer la sécurité dans la commune, il est envisagé de procéder à quelques aménagements sur la RD 110 (rue de la Chambrette) et sur la RD20.

Rue de la Chambrette : Un trottoir sera créé côté habitation, pour que les piétons puissent circuler en toute sécurité, ainsi qu'un plateau en amont pour faire ralentir la circulation.

RD 20 : Sur cette route, la vitesse de circulation est trop importante. Deux plateaux seront créés. Le premier sera situé entre le PMU et l'entrée de la rue Maréchal de Villars et le second, un peu plus haut dans la rue, au niveau de l'entrée de la rue Guillotin.

Ces aménagements ont fait l'objet d'une étude : 3GE Géomètres

Ils sont susceptibles d'être subventionnés par le Département, le FAL (Fonds d'Action Locale).

Afin de pouvoir bénéficier de ces subventions, le Conseil Municipal doit approuver le projet et autoriser Monsieur Le Maire à faire les demandes de subvention.

Proposition de délibération

Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet d'aménagement de la RD 110 et de la RD 20 et autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur LAURENT expose les aménagements envisagés sur la RD110 (rue de la Chambrette).

Monsieur DURECU s'étonne que ne soit pas évoqué le problème d'écoulement des eaux.

Monsieur MALANDRIN lui répond qu'aujourd'hui nous ne parlons que de la demande de subvention au Conseil Départemental, que les projets définitifs ne sont pas encore arrêtés et que ces derniers seront évoqués en commission travaux. Il précise que le département prend une bonne partie des travaux et de l'étude 3GE.

Monsieur PERCHE souhaite savoir à combien correspond «une bonne partie ».

Monsieur MALANDRIN explique que le pourcentage de prise en charge est entre 20 et 50% mais il faut que le dossier arrive avant le 30 octobre 2015 au département.

Il précise également que pour le dossier de voirie à proximité des établissements Dagicour est traité à part car l'aménagement est prévu au-delà de la ville de Doudeville et que ce dossier sera pris en charge financièrement par les bassins versants de la Durdent et la direction des routes.

Monsieur DURECU souhaite connaître le coût de ces travaux.

Monsieur MALANDRIN donne le chiffrage pour la RD110 qui est d'un montant de 11 300 euros HT pour la maîtrise d'œuvre et de 67 250 euros HT pour l'aménagement de sécurité soit un total de 78 500 euros HT.

Par contre il n'a pas celui de la RD20.

Monsieur PERCHE souhaite savoir si les deux plateaux sur la RD20 seront suffisants pour réduire la vitesse ? car il constate des tracteurs qui utilisent cette route à grande vitesse.

Monsieur LAURENT explique qu'il est envisagé de mettre un semblant de chicane à l'entrée de Doudeville.

Monsieur MALANDRIN précise que la commune attend la réponse de la direction des routes car cela pourrait entraver le passage des convois exceptionnels. Il confirme que les deux plateaux ne suffiront pas à réduire la vitesse et qu'il y aura une deuxième étape dans la sécurisation de la RD20. Il pourrait être envisagé un rond-point au niveau de la Z.A. du Champ de Courses.

Monsieur PERCHE confirme que tous ces travaux ont un coût.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le projet d'aménagement de la RD 110 et de la RD 20 et autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires pour la réalisation de ces travaux.